

# Bulletin municipal

## NOVEMBRE 2016



### Cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous à 11h00  
au monument aux morts

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur  
sera servi à la salle des fêtes.



#### Mairie

1 rue du Puits Dessous  
21120 CHAIGNAY

03.80.95.20.09

mairie.chaignay@gmail.com

#### Permanences

Mardi de 13h30 à 17h30  
Vendredi de 14h30 à 18h30

Rencontre avec les élus

Samedi de 11h à 12h

### TRI SELECTIF

ce qui change au 1er JANVIER 2017

Utilisation des containers jaunes emballages qui sont en cours de distribution

## info Tri



Madame, Monsieur,

Vous recevez aujourd'hui un conteneur de 240 litres au couvercle jaune, afin de trier vos emballages recyclables.

Ce conteneur vient donc remplacer la caissette jaune que vous pouvez conserver. Si vous ne le souhaitez pas, merci de la déposer dans votre déchèterie habituelle (ne pas la jeter dans les bennes, adressez-vous au gardien).

Merci de ne commencer à utiliser ce conteneur qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il ne sera ensuite collecté que tous les 15 jours. Un calendrier vous informera de la semaine de collecte.

Ce conteneur reste la propriété inaliénable du SMOM et devra rester attribué à l'adresse de distribution (adresse figurant au dos). En cas de déménagement, il reste donc dans le logement. Pour une nouvelle habitation, une demande devra être effectuée auprès de nos services.

Le conteneur devra être entretenu par vos soins. Il ne pourra être utilisé que pour y déposer des emballages recyclables. Le code couleur jaune devra être exclusivement réservé aux seuls emballages recyclables. Tout autre conteneur jaune ne présentant pas ce type de déchets ne sera pas collecté. De même un conteneur ne présentant pas une qualité de tri suffisante ne sera pas collecté.

Les gros cartons ne rentrent pas dans la catégorie des emballages ménagers et doivent être déposés en déchèterie. Les cartons déposés à côtés des bacs ne seront donc pas collectés.

Et mise en place du point d'apport volontaire pour le verre, derrière le cimetière.  
Pour les personnes n'ayant pas de véhicule, se faire connaître en mairie

#### Corodonnées du maire et des adjoints

Jean-Marie MICHELIN  
06 59 21 93 53

Gilles BIANCONE  
07 76 33 37 29

Marie-Pierre DESBROSSE  
06 07 43 40 45

Marie-Ange CHAUME-  
LAGOUTTE  
06 70 26 65 90

Patrice RAYMOND  
06 12 65 51 96

Repas des aînés  
25 mars 2017

Feux de la musique  
17 juin 2017

AGENDA

Elections présidentielles  
23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives  
11 et 18 juin 2017





## BOURSE AUX JOUETS

Organisée par l' Association Blé en Herbe

**Dimanche 20 novembre**  
**de 10 h à 17 h—salle des fêtes**

Entrée gratuite

Dépôt : samedi de 14 h à 17 h 30

50 jouets maximum par personne- A partir de 1 €

Merci d'apporter des jouets en bon état,  
propres et avec leurs piles si besoin

Pour tout renseignement 03.80.95.02.04



## DATES DE LA CHASSE AU BOIS

A l'attention des affouagistes  
et des promeneurs  
pour la sécurité de tous.

NOVEMBRE 2016  
dimanche 13, 20 et 27

DECEMBRE 2016  
dimanche 4, 11 et 18

JANVIER 2017  
samedi 7  
dimanche 15, 22 et 29

FEVRIER 2017  
dimanche 5, 12, 19 et 26

### **Forêts**

Chaignay : Chèvre-Roche  
Diény : Charbonny, Les Brelis et  
Champs Fouchard  
Villecomte : Combe Bernard,  
Mémontot et Bois la Dame

Course de "caisses à savons"  
Très belle réussite



Merci à tous et, à l'année prochaine !!



### **Commande groupée de fioul**

à passer avant le 9 janvier par téléphone (03 80 75 91 93)  
ou par mail ([lebonjourdesylvie@gmail.com](mailto:lebonjourdesylvie@gmail.com)).

Merci de préciser si vous désirez :  
du fioul premium ou ordinaire...

Livraison prévue semaine du 16 janvier.

### **RAPPEL**

Les personnes qui souhaitent avoir  
ce bulletin municipal par mail,  
peuvent nous communiquer  
leur adresse.  
Celle-ci restera confidentielle.

## 2017 — ANNÉE D'ÉLECTION

**penser à vous inscrire sur les listes municipales  
avant le 31 décembre 2016.**



Il suffit de vous présenter en mairie avec les documents suivants :

- un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport),
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone).

Vous aurez à remplir un formulaire de demande d'inscription (également disponible sur Internet : CERFA n° 12669\*01).